

# FONDS GMD

## Appel à projets 2026 :

« Un chez-soi pour toutes et tous ! »

**Accès au logement pour les jeunes adultes en situation de sans-abrisme ou mal logement.**

### De quoi s'agit-il ?

#### Introduction

En Belgique, selon les derniers dénominations, environ 34.539 adultes et 12.537 enfants sont sans-abri ou sans logement<sup>1</sup>. Le groupe cible des jeunes adultes (18-25 ans) est également important : l'ensemble des dénominations montre qu'environ un adulte en situation de sans-abrisme ou mal logement sur cinq est un jeune adulte.

Les recherches<sup>2</sup> montrent que le sans-abrisme et l'absence de logement chez les jeunes adultes sont souvent le résultat d'une accumulation d'événements de vie négatifs et de mécanismes d'exclusion sociale. En outre, les difficultés en matière de santé mentale et de handicap renforcent la vulnérabilité de ce groupe. Parmi les jeunes adultes sans-abri ou sans logement, 23,1 % souffrent de problèmes de santé mentale, 17,7 % de problèmes d'assuétudes et 13 % présentent une déficience intellectuelle.

Trouver un logement abordable devient de plus en plus difficile pour de nombreux groupes de population. Pour les jeunes en phase de transition vers l'âge adulte, la recherche d'une solution de logement est particulièrement problématique. Beaucoup de jeunes sont confrontés à cet âge à un réseau social limité, à des problèmes personnels ou à un endettement important. Alors que ces jeunes ont justement besoin de stabilité, ils se heurtent trop souvent à la bureaucratie et à l'incertitude. Ils dorment par nécessité sur le canapé de connaissances, se retrouvent dans des structures d'accueil ou à la rue. Et sans la base d'un chez-soi, ils ne peuvent pas construire leur avenir.

#### Objectif de l'appel

Le Fonds GMD souhaite contribuer à la création de solutions de logement stables pour les jeunes, afin de prévenir le sans-abrisme et l'absence de logement au sein de ce groupe cible et de leur offrir toutes les chances d'envisager l'avenir de manière positive. Pour accéder au marché du logement, il est souvent nécessaire de pouvoir disposer rapidement (vu la tension du marché locatif) d'un montant relativement élevé (premier mois de loyer, garantie locative, frais d'installation), mais aussi d'aborder, en fonction des besoins des jeunes, des thématiques telles que la colocation et le risque de piège à la pauvreté.

Nous faisons ici volontiers référence au rapport de recherche de **Luna Bossaert** « Wanneer het geheel groter is dan de som der delen »<sup>3</sup>, concernant la mise en œuvre des recommandations de « Sur ma Route » par la CPAS de Malines.

<sup>1</sup> [Dénominations et chiffres du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi](#)

<sup>2</sup> [ZOOM! Focus sur les jeunes adultes \(18-25 ans\) sans-abri et sans chez-soi.](#)

<sup>3</sup> [Wanneer het geheel groter is dan de som der delen – Luna Bossaert](#)

Elle a remporté le prix de la meilleure thèse « Lokale besturen en Maatschappelijke dienstverlening» 2024 de la VVSG ainsi que le prix du Fonds Piet Cleemput 2024.

Pour cet appel, le Fonds GMD libère un budget annuel total de **300.000 euros** sur deux ans (le budget total pour les deux ans s'élève à 600.000 euros).

Les organisations peuvent demander un soutien maximal de **40.000 euros** pour deux ans (maximum 20.000 euros/an). De cette manière, elles peuvent aider les jeunes à démarrer, par exemple en octroyant et/ou en avançant un premier mois de loyer, une allocation de loyer, une garantie locative ou une prime d'installation. Idéalement, il est fait usage d'un fonds rotatif afin que, à terme, davantage de jeunes puissent bénéficier de ces moyens.

### **Pour qui ?**

Cet appel s'adresse aux **organisations qui accompagnent des jeunes en situation de vulnérabilité, souvent en transition, vers un logement stable**. Elles le font en adoptant une approche holistique, soutenant les jeunes dans différents domaines de la vie (logement, emploi, accompagnement psychologique, etc.).

Nous attendons également que l'organisation, par l'approche proposée, ait l'intention **de faire bouger les choses au niveau local** : le **renforcement du réseautage** autour des jeunes adultes, **influencer** la politique sociale locale (p. ex. l'élaboration d'un règlement local d'attribution spécifique pour les jeunes adultes, en collaboration avec le logement social, l'aide à la jeunesse, la psychiatrie, les acteurs sociaux), remettre en question les **approches existantes**, etc. Des objectifs clairs sont formulés à cet égard.

Le soutien doit être utilisé de manière **complémentaire** afin d'accélérer l'accès au logement public ou privé. **En aucun cas, le soutien ne peut se substituer** à des aides ou prêts accordés par les CPAS, les pouvoirs publics ou d'autres instances.

### **Quelle aide est proposée ?**

#### **1. Soutien financier :**

Les organisations candidates peuvent demander un soutien **maximal de 40.000,00 euros**, répartis sur deux ans (max. 20.000 euros/an).

Les projets approuvés sont versés en **deux tranches** : une première tranche (50 %) lors de l'approbation du projet en mi-2026 et une deuxième tranche après un an et après l'approbation du rapport d'évaluation intermédiaire, en mi-2027. Le soutien est définitivement acquis après l'approbation du rapport final à la clôture du projet (après deux ans, en mi-2028).

#### **2. Mesure de l'impact :**

Tout au long du parcours, il sera demandé aux lauréats de conserver des **données chiffrées** concernant l'octroi concret du soutien.

En outre, le Fonds attend également d'être tenu informé de **l'impact plus large** (sur la politique locale, la mise en réseau, etc.) rendu possible par le projet.

Il sera également demandé aux organisations de participer à **des moments d'intervision** et de prévoir du temps pour répondre aux éventuelles questions des chercheurs accompagnateurs. Cette mesure d'impact et ces moments de concertation sont financés par le Fonds GMD et visent à comprendre, à plus long terme et de manière uniforme, l'impact de ce soutien sur les conditions de vie des jeunes. Cela permet également de mesurer l'impact global du Fonds GMD.

## Planning

Introduire un dossier de candidature est possible du lundi 2 février au jeudi 7 mai 2026 inclus.

Sélection des projets : du 15 mai 2026 au 22 juin 2026.

Délibération du jury et communication des résultats : fin juin 2026.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être consulté et doit être complété et introduit exclusivement via le site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

## Contact

Pour toute information générale, veuillez contacter notre Centre de contact au numéro 02/500.45.55.

Pour toute information spécifique, veuillez contacter **Ilse De Keyser** au numéro 02/549.03.70 ou par e-mail à l'adresse [dekeyser.i@mandate.kbs-frb.be](mailto:dekeyser.i@mandate.kbs-frb.be)



Géré par la  
Fondation  
Roi Baudouin

Rue Brederode 21  
1000 Bruxelles  
T +32 2 500 4 555

[info@kbs-frb.be](mailto:info@kbs-frb.be)  
kbs-frb.be